

TOME 11

1993

AQUITANIA



 éditions de la Fédération Aquitania

Guy Lintz et Jean Soulier

Sépulture gallo-romaine des Chaux-de-Coudert Commune de Saint-Martial-de-Gimel

Résumé

La sépulture se composait d'une urne cinéraire en terre cuite protégée par un coffre de *tegulae* placé à l'intérieur d'un coffrage de pierres. La fouille montre, qu'à l'origine, l'urne était à peine enfouie et que les pierres du coffrage dépassaient le niveau du sol d'environ 0,40 m. Le résidu de la crémation, composé de terre noire charbonneuse incluant quelques tessons de céramique et des graines carbonisées, vestiges d'offrandes alimentaires, comblait le volume de coffre de *tegulae*. L'étude ostéologique a montré que l'urne contenait les restes d'un seul individu adulte souffrant d'arthrose.

Abstract

The burial consisted of one cinerary urn in baked clay, protected by a chest made up with *tegulae* and placed inside a stone coffering.

The dig shows that, originally, the urn was barely covered up, and that the coffering stones stood beyond the ground level, for about 0,40 meters.

The cremation residue, constituted by carbonaceous black clay including a few ceramic postsherds and carbonized seeds, which are remains of good offerings, filled the volume of the *tegulae* chest. The osteological study has shown that the urn contained the remains of one adult individual, who suffered from arthrosis

Jusqu'à une date récente, la commune de Saint-Martial de Gimel n'avait pas fait l'objet d'une prospection archéologique systématique. Il est vrai que la partie est de la commune ne se prête guère à cette activité. En effet, elle comporte une vaste zone inhabitée, d'une superficie proche de 10 Km², couverte de marécages, de landes, de taillis, de bois et d'étangs qui s'étend également sur les communes voisines.

En octobre 1991, la transformation d'un chemin en piste forestière a révélé un gisement gallo-romain à 1 km au sud est du hameau de la *Bachelierie*, au lieu-dit les *Chaux-de-Coudert*¹. Sur une trentaine de mètres, les terres extraites du fossé nord de la route forestière contenaient de nombreux fragments de *tegulae* et de céramique. L'examen de la coupe de terrain visible dans le fossé a révélé la présence d'un lit de *tegulae* qui apparaissait à 0,30 m. de profondeur. Aucun mur, aucun niveau de circulation n'a pu être observé. Les tessons recueillis suggèrent une occupation du site vers la fin du IIe ou la première moitié du IIIe siècle. Ces vestiges traduisent la présence d'un site, probablement d'un habitat, à faible distance.

En 1993, une prospection plus approfondie de cette zone a permis la découverte d'une sépulture gallo-romaine à incinération, repérée en raison d'une dalle de granit qui dépassait du sol. Elle est située sur un versant exposé au nord, en limite d'un terrain marécageux, à environ 200 m au nord du site précédent².

La sépulture

Elle se composait d'une urne cinéraire en terre cuite protégée par une double structure : coffre de *tegulae* disposé à l'intérieur d'un coffrage de pierres. La fosse rectangulaire, de 1 m du nord au sud et de 0,80 m d'est en ouest, entamait le sous-sol sableux de seulement 0,05 m. D'ailleurs seules les pierres du coffrage et trois des tuiles de chant pénétraient cette couche.

La fouille de l'environnement de la tombe a permis de restituer le niveau du sol antique. Quatre couches surmontaient le sol naturel (couche 1) :

2 - terre grise sableuse incluant de nombreux nodules d'oxyde de fer, épaisse de 0,10 à 0,20 m.

3 - couche de terre humifère brun foncé. A sa surface supérieure, en particulier vers le nord, reposaient quelques menus tessons, du verre fondu et quelques clous. Au sud, se trouvaient une dizaine de fragments qui ont permis de reconstituer une *tegula*. Son épaisseur varie de 0,15 à 0,20 m.

4 - couche de terre brun-noir meuble, un peu plus sombre que la précédente, très humifère et épaisse de 0,18 à 0,20 m.

5 - couche d'humus brun provenant de la décomposition de végétaux, épaisse d'une vingtaine de centimètres.

Le niveau sur lequel reposaient les tessons et les fragments de *tegulae* correspond vraisemblablement au niveau du sol antique. A l'origine l'urne était à peine enfouie et les pierres du coffrage, ensevelies de 0,30 m seulement, dépassaient le niveau du sol d'environ 0,40 m.

Le coffrage de pierres

Il se composait de dalles de granite placées de chant et généralement inclinées vers l'extérieur. A l'est, une grande dalle plate, haute de 0,70 m, longue de 0,45 m, épaisse d'une dizaine de centimètres s'inclinait plus fortement que les autres vers l'extérieur. Trois pierres plus petites la calaient. Une seconde pierre, haute seulement de 0,40 m assurait la limite de la fosse vers le sud. De ce côté, se trouvait une pierre haute de 0,65 m, longue de 0,60 m et épaisse de 0,25 m. A l'ouest, deux pierres superposées assuraient cette face du coffrage. La pierre supérieure, longue de 0,70 m, ne mesurait que 0,35 m de haut. Elle reposait sur une pierre plus petite. Une seule dalle, de dimensions restreintes, limite la structure du côté nord (long. : 0,35 m, haut. : 0,48 m).

Le coffrage de *tegulae*

A l'intérieur du coffrage de pierres, six *tegulae* enfermaient l'urne et le résidu de la crémation. Leurs dimensions variaient légèrement : de 0,41 à 0,435 m en longueur et de 0,32 à 0,34 m en largeur. Celle du fond reposait à plat sur le sol vierge, rebord vers le bas. Elle était retaillée afin que sa longueur ne dépasse pas 0,36 m. Quatre tuiles de chant constituaient les côtés : trois d'entre elles, placées dans le sens de la longueur, les rebords

1. Section AN, parcelles n° 76 et 77.

2. Section AN, parcelle 75.

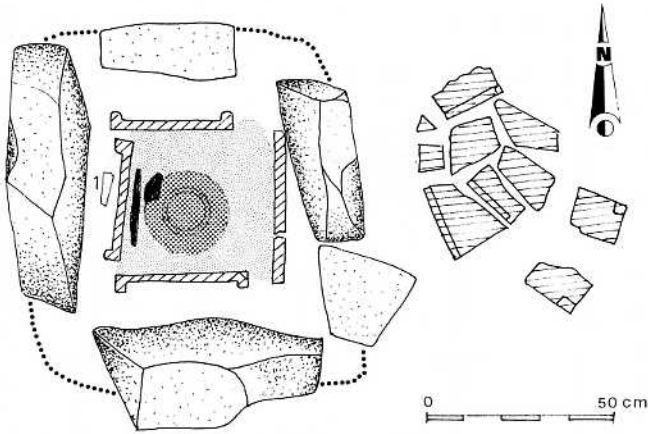


Fig. 1. — Plan de la sépulture. Les points marquent la limite de la fosse. 1 : affûtoir. En noir : objets en fer. Le résidu de la crémation, en gris, est localisé à l'intérieur du coffrage de *tegulae* (hachures)

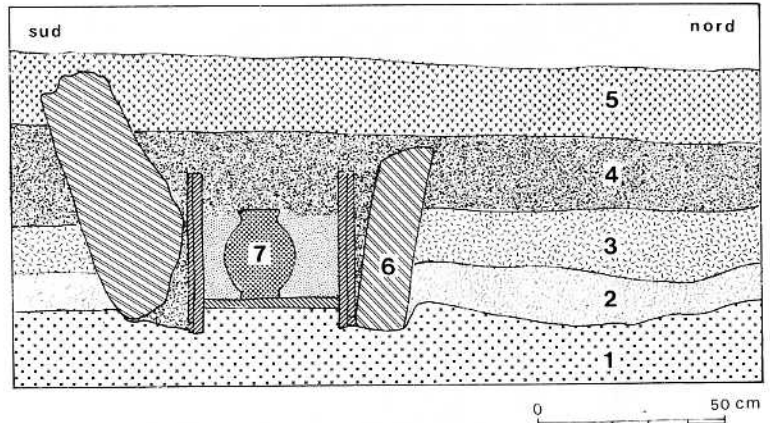


Fig. 2. — Coupe nord-sud. Les n° 1 à 5 renvoient au texte. 6 : pierres de coffrage ; 7 : urne cinéraire

disposés vers l'extérieur, étaient plaquées contre la tuile du fond et s'enfonçaient de quelques centimètres dans l'arène granitique. La quatrième, à l'est, reposait au contraire sur le petit côté et s'appuyait sur la tuile du fond. Les tuiles formant les côtés nord et sud étaient restées verticales alors que les deux autres s'inclinaient fortement vers l'est, probablement en raison de la poussée verticale des terres dans cette direction qui correspond à la pente naturelle du terrain. La sixième tuile qui, de toute évidence, fermait la sépulture n'était pas à sa place. Ce sont ses débris qui ont été retrouvés à l'est de la sépulture, reposant à plat sur le sol de circulation antique. Le niveau supérieur des tuiles formant les parois du coffre se trouvait à 0,30 m au-dessous du sommet de la plus haute dalle, et dépassait le niveau du sol de circulation antique d'une dizaine de centimètres. De la terre noire, non charbonneuse, comblait l'espace entre les pierres et les *tegulae*. Aucun objet ne s'y trouvait, à l'exception d'une pierre à affûter placée côté ouest.

L'urne et le mobilier

Au moment de la découverte, deux pierres posées sur un fragment de *tegula* fermaient l'urne cinéraire. Cette dernière est un vase de forme elliptique allongé surmonté d'une encolure verticale concave et d'un bord oblique, légèrement convexe vers l'intérieur et terminé par une lèvre plate. La base, légèrement élargie, présente une assise concave. La pâte orangée contient un dégraissant sableux avec quelques cristaux grossiers. (Haut. : 23,5 cm ; diam. max. : 19 cm). Le résidu de la crémation, composé de terre noire, charbonneuse, incluant quelques éléments du mobilier funéraire, comblait le volume du coffrage de *tegulae*. Les

tessons de céramique se répartissaient dans la masse cendreuse, sans ordre apparent, si ce n'est une plus forte concentration vers l'ouest. Les formes céramiques représentées comprennent :

- une assiette simple à parois obliques légèrement convexes terminées par une lèvre ronde. La base portante présente une assise concave. La pâte, jaune-orangée en surface, noire dans la masse, inclut un dégraissant moyen (sable avec une forte proportion de mica). Haut. : 3,7 cm ; diam. max. : 21 cm.

- un vase tripode à parois rectilignes et légèrement obliques terminées par un bord horizontal externe formant collerette. Quatre sillons situés à la périphérie de la base convexe facilitent l'adhérence des pieds en tétine pleins. La pâte est identique à celle de l'assiette.

- un fond de bouteille de 8 cm de diamètre et quelques fragments de panse en pâte orangée renfermant de nombreux nodules brun-rouge grossiers (oxyde de fer).

Deux objets en fer occupaient une place particulière à la surface de l'amas cendreuse, à l'ouest de l'urne :

- une tige de fer placée à plat contre la tuile ouest. Longue de 21,5 cm, large de 1,5 cm, elle est rétrécie à l'une de ses extrémités ; l'autre paraît brisée depuis longtemps. L'usage de cet objet est indéterminé

- un tronc de pyramide dont la grande base comporte un trou cylindrique de 0,7 cm de diamètre, foré dans l'axe de l'objet sur une longueur de 4,5 cm. L'usage de cet objet aux faces irrégulières est également inconnu.

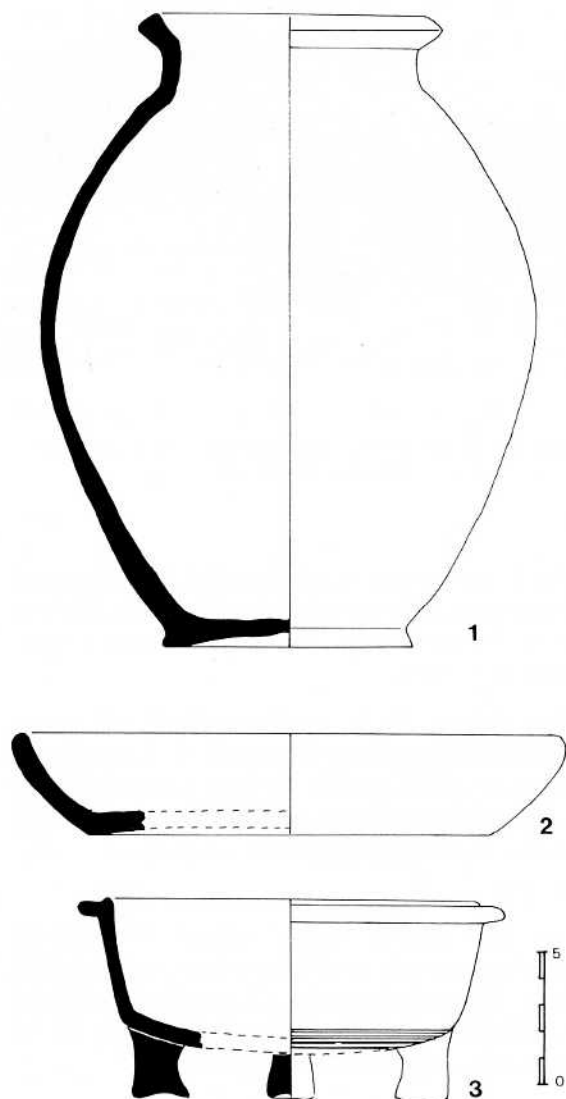


Fig. 3. — L'urne cinéraire (1), l'assiette et le tripode.

Un affutoir prismatique en grès rouge fin, probablement de la région de Collonge, se trouvait entre la tuile et la pierre ouest du coffrage. Long de 8 cm, trois des faces principales, bien qu'utilisées, sont parfaitement planes alors que l'usage a arrondi la quatrième.

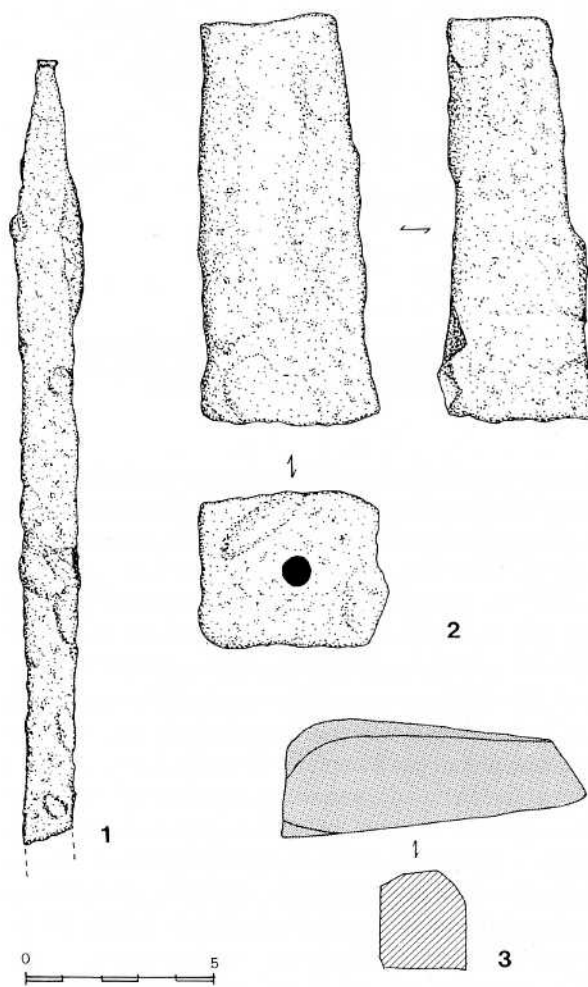


Fig. 4. — Le mobilier métallique (1 et 2) et l'affutoir (3).

Des tessons de verre partiellement fondu recueillis dans les cendres et sur le paléosol environnant la tombe, de couleur vert pâle, appartiennent à un récipient comportant des côtes en relief. D'autres débris de verre, légèrement bleuté, proviennent d'un récipient aux parois épaisses.

Comparaisons et conclusions

Quelques exemples d'urnes funéraires protégées par des caissons de briques ou de tuiles sont connus en Corrèze. Dans aucun cas la double protection (briques ou tuiles et pierres) n'a, jusqu'à présent, été observée.

- A *Lorgnac*, commune de Perpezac-Le-Noir, un coffrage rectangulaire en *tegulae* renfermait deux vases ovoïdes contenant chacun des cendres et des débris d'ossements³.

- A *Croissy*, commune d'Argentat, un coffre de briques renfermait également deux vases en terre grise. L'un d'eux contenait les ossements calcinés du défunt et l'autre le mobilier : coutelas à lame ondulé, bague, trois monnaies et un anneau de bronze⁴.

- A *Touves*, commune de Monestier-Port-Dieu, un coffrage constitué de trois briques carrées, placées de chant et en triangle entouraient une urne et une quatrième brique recouvrait le tout⁵.

Parfois, des dalles de schiste remplacent les briques ou les tuiles, comme à Concèze avec une urne, cinéraire en terre cuite⁶ ou à Chameyrat⁷ avec une urne en verre renfermant un as de Domitien.

La fouille a montré que, dans l'Antiquité, la tombe apparaissait à la surface du sol. En effet, quelques menus objets reposaient sur la couche 3. La tuile retrouvée brisée à l'est de la tombe, reposait également sur cette couche. Il est par conséquent probable que le sommet du coffrage de briques restait visible. Un autre point est à souligner : la parcelle n'a probablement jamais été cultivée depuis l'Antiquité.

Aucune hypothèse ne permet d'expliquer d'une façon satisfaisante l'ouverture du coffrage de tuiles et le rejet de la tuile de couverture à l'extérieur de la tombe. De toute

évidence, il ne s'agit pas d'un viol de sépulture car le dépôt funéraire n'a pas été perturbé. La fouille et l'étude minutieuse du remplissage de l'urne démontrent que le vase n'a pas reçu les restes d'une seconde incinération (voir annexe de J. Roger). Reste l'hypothèse, difficile à confirmer, de libations postérieures à la mise en place de la sépulture. De telles pratiques liées au culte des morts, bien connues par les textes⁸, sont rarement observées au cours de fouilles⁹. Les offrandes alimentaires attestées par la présence de graines carbonisées dans le résidu de la crémation, confirme la croyance en une autre vie et le besoin de nourriture dans l'au-delà.

Trois indices permettent de proposer une datation pour cette sépulture : la forme de l'urne, du tripode et de la structure même de la tombe.

L'urne est un vase elliptique allongé dont la forme se retrouve dans quelques tombes sans coffre funéraire datées du milieu du IIe siècle. C'est par exemple le cas d'une urne de Saint-Martin-Sainte-Catherine en Creuse découverte à proximité de deux sépultures avec coffre funéraire (inédit). A Pontarion, également en Creuse, une urne de forme analogue date du troisième quart du IIe siècle (inédit). Le profil élancé de ces récipients dérive de celui des vases à parois fines fabriqués dans l'Allier à l'époque flavienne, d'abord ornés à la barbotine puis avec un décor guilloché. Cette forme disparaît avant la fin du IIe siècle.

Le vase tripode appartient à une forme connue seulement en Corrèze. La sépulture de Touves, citée ci-dessus, en renfermait un identique. Plusieurs exemplaires de la même famille sont signalés à Brive où l'on suit leur évolution morphologique entre la fin du Ier siècle et le début du IIIe siècle. Les plus anciens avaient une panse hémisphérique et une collerette bien détachée de la lèvre¹⁰. Par la suite, les parois deviennent rectilignes et, peu à peu, la collerette se rapproche de la lèvre pour se confondre avec elle¹¹.

3 . G. Lintz, *Carte archéologique de la Gaule, La Corrèze*, 19, n° 277, p. 188.

4 . Ph. Lalande, *Sépultures gallo-romaines dans la Corrèze*, dans *Bull. de la Soc. Sc. et Archéol. de la Corrèze*, III, 1881, p. 142-145 ; - E. Bombal, *Recherches sur la villa gallo-romaine de Longour*, dans *Bull. de la Soc. des Let., Sc. et Arts de la Corrèze*, 19, 1897, p. 78 ; - G. Lintz et D. Vuailat, *Les poignards et les coutelas dans les sépultures gallo-romaines du Limousin*, dans *Gallia*, 45, 1, 1988, p. 165-188.

5 . G. Lintz, *Sépultures gallo-romaines de Touves, commune de Monestier-Port-Dieu*, dans *Bull. de la Soc. des Let., Sc. et Arts de la Corrèze*, 62, 1968, p. 99-109.

6 . G. Lintz et G. Roumier, *La nécropole gallo-romaine de Concèze*, dans *Trav. d'Archéol. Limousine*, 2, 1982, p. 59-86.

7 . Ph. Lalande, *Note au sujet de lampes romaines*, dans *Bull. de la Soc. Sc. et Archéol. de la Corrèze*, IV, 1882, p. 283-693.

8 . Sans faire appel à des textes relatant des pratiques romaines, le testament du

lingon, évoque les cérémonies qui doivent se dérouler tous les ans sur la tombe du défunt (repas). L. Lerat, *La Gaule romaine*, éd. Errance, 1977, p. 201.

9 . A noter toutefois la présence d'une cheminée constituée d'*inbrices* surmontant des urnes cinéraires en verre ou en terre cuite au cimetières des Dunes à Poitiers. F. Eygun, *Le cimetière gallo-romain des Dunes à Poitiers*, Poitiers, 1933, sépulture n° 8 p. 43 et pl. IV ; id., n° 9, p. 43 et pl. III.

10 . J.-M. Desbordes, C. Gautrand-Moser, G. Lintz et F. Moser, *Les origines de Brive*, Brive, 1982, fig. 33.

11 . F. Moser, Ph. Dauliat et J.-L. Tilhard, *Le Puy-Saint-Pierre des origines au Moyen Age*, dans *Bull. de la Soc. Sc. et Archéol. de la Corrèze*, t. 108, 1986, p. 77-102.

En Limousin, l'usage des coffres funéraires n'apparaît que dans la seconde moitié du II^e siècle et même probablement dans le dernier tiers. En effet, les fouilles récentes de sépultures, et en particulier celle de l'importante nécropole de Pontarion (300 incinérations), ont montré que les tombes les plus anciennes, datées du milieu du II^e siècle, sont des sépultures en fosses simples (restes du

défunt et résidu de la crémation déversés dans une fosse) ou en fosses avec urne cinéraire (les ossements triés sont déposés dans le vase). L'usage du coffre funéraire en pierre est postérieur à cette phase. La tombe des Chaux doit être antérieure à l'apparition des sépultures en coffre funéraire et peut par conséquent dater du milieu du II^e siècle avec une fourchette de plus ou moins 25 ans.

Etude carpologique *

par Ph. Marinval

L'étude a porté sur la totalité du comblement cendreux découvert dans la fouille d'une tombe gallo-romaine sous tuiles du II^e siècle de notre ère à Saint-Martial de Gimel (Corrèze).

Trente litres de sédiments furent tamisés finement sur cribles à mailles de 2 et 0,5 mm afin de récupérer les charbons de bois ainsi que les éventuelles paléo-semences conservées.

Fort peu de carpo-restes sont présents. Simplement 2 cotylédons de Fève (*Vicia faba*), 10 grains d'Orge (*Hordeum vulgare*) et 2 semences de Renouée persicaire (*Polygonum persicaria*) ont été recueillies. A cette liste, il convient d'ajouter quelques fragments de petits calibres de «matière organique» carbonisée. Pour l'instant, il n'a pas été possible de préciser s'il s'agit de fragments de «pain ou de galette» ou bien de parties de chair calcinée (offrandes animales ou corps du défunt).

Les paléo-semences attestées correspondent fort probablement à des dépôts volontaires. Très certainement, il s'agit d'offrandes alimentaires déposées sur le bûcher. La présence de graines de Fèves et de caryopses (grains) d'Orge est d'ailleurs fréquente dans les sépultures romaines.

La Renouée persicaire est une plante très commune de la flore de France. Ses feuilles ainsi que ses graines sont comestibles. Il est toutefois difficile, compte tenu de la quantité de graines mentionnées, de connaître le statut précis de la plante mauvaise herbe ou plante délibérément cueillie.

Il est fort regrettable que si peu de paléo-semences aient été préservées dans cette tombe car nous avons pu bénéficier de conditions optimales pour récupérer les vestiges.

* Centre d'Anthropologie des Sociétés Rurales, 56 rue du Taur, 31000 Toulouse.

Etude des restes osseux de la sépulture de Saint-Martial-de-Gimel

par J. Roger

Introduction

La sépulture des Chaux, commune de Saint-Martial-de-Gimel, nous a été confiée après sa découverte pour une étude anthropologique¹, dans le but de déterminer si l'urne cinéraire était susceptible de contenir deux individus, comme pouvait le laisser envisager les observations faites sur le terrain. A cet effet, le contenant (un vase en céramique commune) a été prélevé délicatement pour qu'il puisse être fouillé minutieusement en laboratoire². Cette démarche, peu courante jusqu'à nos jours, mérite d'être signalée.

Jusqu'à lors, les découvertes de sépultures à incinération³, nombreuses en Limousin, n'ont fait l'objet que de peu d'attention en ce qui concerne les restes humains, «trop petits ou trop brûlés» pour que quelqu'un s'y intéresse. Leurs traitements sont très divers et différents selon le fouilleur et l'époque de la découverte. Le plus souvent, ils étaient vidés de leur contenant, dans l'espoir de récupérer un éventuel objet (vases, pièces, armes, etc), parfois gardés, le plus souvent jetés. Malheureusement, le fait de déverser les ossements entraîne une perte d'informations non négligeable pour la recherche funéraire.

L'examen des restes humains vise à déterminer l'âge au décès de l'individu, son sexe, sa stature et d'éventuelles pathologies liées aux conditions de vie. Cette tâche, délicate, se base sur l'observation des pièces osseuses. Toutefois, l'exposition sur le bûcher modifie la caractéristique des os. Ils se déforment, se fragmentent, se réduisent.

Il est donc nécessaire de fouiller délicatement ce type de gisement, afin de diminuer la fragmentation des os, donc d'augmenter leur détermination, mais aussi de mieux appréhender la dynamique du remplissage.

En effet, il est fréquent de rencontrer dans un même contenant les restes de plusieurs sujets⁴, ou bien un objet⁵. Seule la fouille peut déterminer la position de chacun, indispensable si nous sommes en présence de dépôts successifs distincts ou si les os des individus sont mélangés. Il sera aussi intéressant de savoir où le matériel a été placé dans l'urne (au fond du vase, sur les ossements, etc).

Méthodologie de fouille

Chaque urne constitue un micro-gisement particulier. La technique de fouille sera donc différente selon les cas. Dans la mesure du possible, il est préférable de radiographier l'urne avant de la fouiller⁶ lorsque la taille ou le mode de prélèvement le permet. Cette action peut apporter des renseignements sur le remplissage, celui-ci pouvant présenter une stratigraphie particulière (plusieurs remplissages successifs par exemple). Le dépôt d'une offrande ou un remplissage partiel peut être décelé à la radiographie, ce qui peut s'avérer utile, dans un souci de gain de temps, pour les grosses urnes notamment.

La fouille peut fort bien s'effectuer à l'aide d'une pince brucelle si les fragments sont dépourvus de sédiment⁷.

1. Je tiens à remercier ici tout particulièrement Melle Germaine Depierre du S.R.A. Bourgogne pour le temps et ses conseils qu'elle nous a consacrés ainsi que Dominique Dussot du S.R.A. Limousin pour les dessins.

2. Méthode utilisée et enseignée par M Henri Duda, directeur de recherche au C.N.R.S., durant le stage «études des incinérations» à Agde.

3. Terme impropre qui signifie «mettre en cendres». Il faudrait plutôt parler de crémation, qui est plus approprié pour ce type de gisement. Cependant,

nous garderons le mot incinération, très employé dans la littérature archéologique funéraire.

4. Par exemple sur la nécropole de Louroux en Creuse (inédit) ou sur les nécropoles protohistoriques du sud de la France (Nécropole du Peyrou à Agde et celle de «Las Peyros» à Couffoulens).

5. Un petit bol en verre a été retrouvé sur les ossements de l'urne n° 5 de la nécropole gallo-romaine de la Betoulle, commune de Saint-Maurice-La-Souterraine : (à paraître).

6. Il ne nous a pas été possible de le faire sur cette urne mais cette opération a déjà été réalisée sur l'urne n° 5 de la nécropole gallo-romaine de la Betoulle, commune de Saint-Maurice-La-Souterraine. La radiographie a montré le dépôt d'un petit bol en verre et de quelques clous sur les ossements (à paraître).

7. Cette méthode a été utilisée pour le prélèvement des ossements dans une urne en verre, appartenant à la nécropole citée en notes 5 et 6.

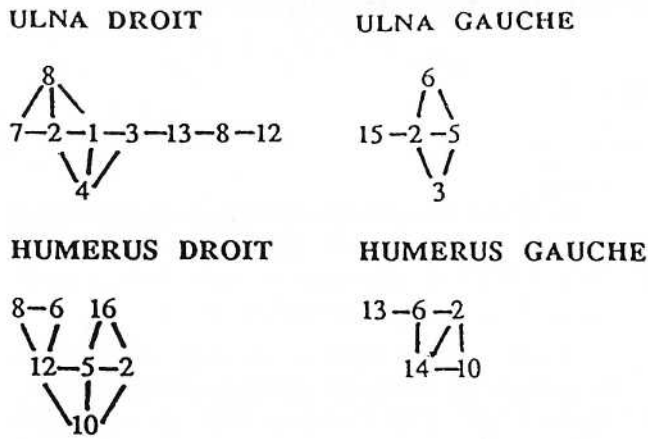


Fig. 1. — Schémas de remontage des membres supérieurs.

Pour la sépulture de Saint-Martial-De-Gimel, nous avons dû couper l'urne (par moitié) dans la partie supérieure à l'aide d'une «micro-meuleuse» afin de la fouiller dans de bonnes conditions (le col étant trop étroit). Cette action, délicate et destructrice⁸, n'a été effectuée qu'après concertation avec le responsable de fouille⁹. Il est bien évident que cette opération n'aurait pas été effectuée si la céramique avait eu une valeur muséographique particulière. Pour éviter les vibrations, l'urne a été stabilisée dans un bac rempli de sable fin.

La fouille se déroule en passes horizontales successives (en l'occurrence dix-huit), en aspirant le sédiment au moyen d'un micro-aspirateur, pour dégager les ossements. Chaque niveau ainsi mis au jour est photographié (appareil classique à déclenchement manuel) puis les ossements sont prélevés.

8. La meuleuse enlève une fine épaisseur lors de la découpe, ce qui ne permet pas de recoller par la suite le tesson prélevé.

9. En l'occurrence M. Jean Soulier.

Ils porteront le numéro de leur décapage. Ils sont ensuite nettoyés, à l'aide d'un petit pinceau sec, identifiés dans la mesure du possible, pesés puis recollés avec d'autres fragments de niveau différent (fig. 1). Cette dernière opération permet de réduire considérablement le poids des ossements indéterminés (pour cette urne, plus de 100 grammes), mais aussi de vérifier la répartition des fragments d'un même os dans le contenant (par exemple, des fragments d'ulna droite ont été trouvés dans les prélèvements n° 1, 2, 3, 4, 7, 8, 12, 13). Ils sont enfin conditionnés par grand secteur anatomique (crâne, vertèbres, côtes, membres, etc) dans des sacs plastiques munis de fermeture à glissière de tailles diverses.

Toutes ces étapes nécessitent du temps. Il a fallu environ 40 heures pour la fouille et le prélèvement. Le temps de recollage des divers fragments est difficilement estimable car il faut les manipuler plusieurs fois. Il est toujours possible de «pousser» les collages. Cependant, ce qui dans des cas particuliers apparaît indispensable et judicieux peut s'avérer en règle générale non «rentable». Le facteur temps est corrélé au facteur qualité bien sûr, mais aussi aux moyens financiers. Il est alors nécessaire de juger de la «rentabilité» des collages.

Description

L'urne était entièrement remplie d'ossements incinérés, mêlés à un sédiment brun homogène¹⁰. Le poids total du contenu est de 1310 grammes environ mais celui des ossements n'excède pas 800 grammes. La figure 2 indique la répartition par secteur anatomique¹¹.

10. Nous ne sommes pas en mesure de savoir si le sédiment mélangé aux ossements est bien le même que le sédiment encaissant.

11. Par comparaison, il nous a semblé utile de montrer le pourcentage du poids de chaque secteur anatomique d'un squelette non incinéré (calcul effectué sur 105 squelettes d'«asiatiques» par Lawrence et Latimer, in Krogman).

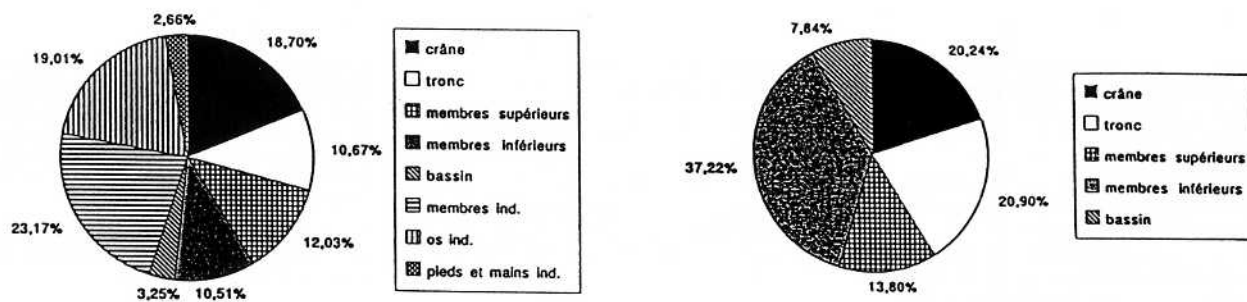


Fig. 2. — Pourcentage du poids des différents secteurs anatomiques.

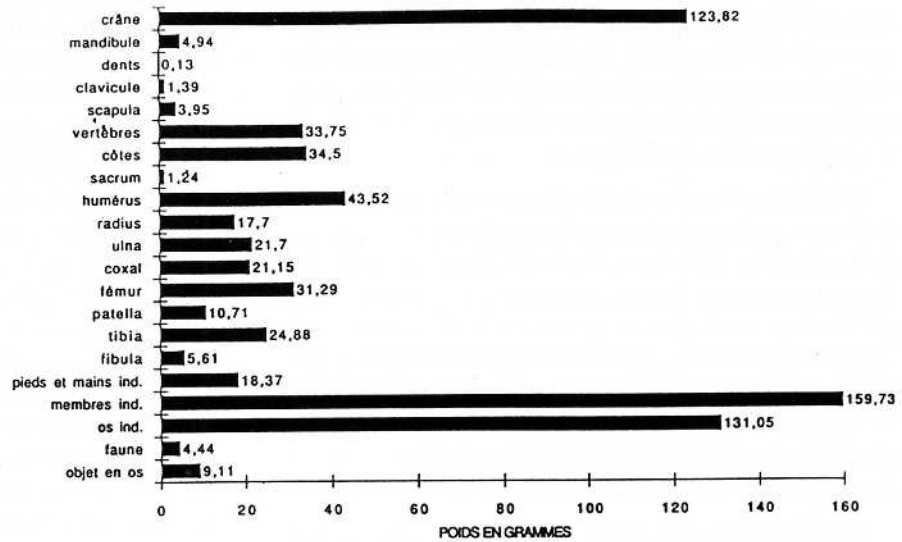


Fig. 3. — Représentation des différents secteurs anatomiques.

La température de la crémation est toujours difficile à estimer à l'œil nu. Dans la plupart des cas, elle n'est pas constante et est différente d'un endroit à l'autre du squelette. Cependant, la majeure partie des ossements ont une coloration bleu-gris (notamment les membres inférieurs), les autres étant de couleur blanchâtre. Cette couleur correspond, selon A. Susini¹², à une élévation de température de l'ordre de 450 à 600 degrés pendant une durée non déterminable.

Tous les secteurs du squelette sont représentés (fig. 3). Néanmoins, les os des membres supérieurs et du crâne sont les mieux conservés car leur crémation est plus poussée (couleur blanchâtre), ce qui les rend moins fragiles lors du prélèvement. Il a été impossible de recoller les fragments de couleur gris-bleu car la fragmentation augmentait à chaque nouvelle manipulation.

La représentation du crâne est assez bonne. Le diploé n'est pas très épais. Les sutures sont libres sur l'exocrâne. Les fragments ont été retrouvés dans tous les niveaux mais une forte concentration se situe dans la partie supérieure de l'urne (de R. 1 à R. 5).

Les vertèbres sont assez mal conservées. Néanmoins, le rachis thoracique et lombaire présente des remaniements sur le pourtour des corps vertébraux avec création d'une collerette ostéophytique (débordement de 0,3 mm maximum). Elles ont été retrouvées dans les prélèvements n° 4, 6, 7, 8, 10, 15.

Les membres supérieurs sont les mieux représentés. Le recollage des divers fragments a permis le remontage des diaphyses des humérus et de l'ulna gauche ainsi que la totalité de l'ulna droite. Les fragments sont répartis dans tout le remplissage.

Les membres inférieurs, plus fragiles, n'ont pu être remontés. Ils se trouvent aussi dans tous les prélèvements.

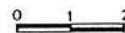
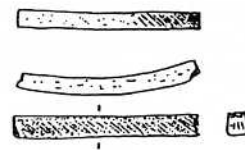
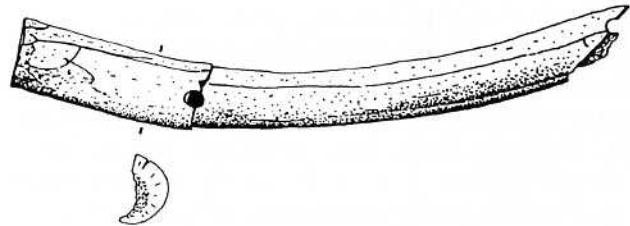


Fig. 4. — Objets travaillés en os.

12. Susini A., Baud C.-A., Tochon-Danguy H.-J., 1988, p. 56, tableau n° 1.

Des esquilles de faune indéterminées ont été retrouvées dans différents prélèvements (n° 3, 4, 7, 10, 11, 12, 13, 15) ainsi que des fragments d'os travaillés présentant des traces de sciage et de perforation (fig. 4). Ces éléments ont été découverts à des « altitudes » diverses (n° 7, 9, 11). Il s'agit d'au moins deux objets.

Le premier, composé de deux fragments d'une diaphyse de faune (?) est courbé (action dû à la chaleur ?). L'os a été coupé dans le sens longitudinal et n'a pas été évidé. La longueur maximum conservée n'exède pas 120 mm. Deux perforations circulaires d'un diamètre de 4 mm, sont espacées de 80 mm, la première se trouvant à 30 mm d'une extrémité. Des traces de sciage sont visibles dans le sens de la longueur de la diaphyse et sur une extrémité. Il est possible que cet objet ait servi d'élément de décor, ou peut-être de placage de manche de couteau.

Le second, d'une longueur de 35 mm, est de section carrée (4 mm de côté). Des traces de découpe sont visibles sur trois faces. Sa fonction nous échappe.

Conclusion

La fouille de cette urne cinéraire a permis de mettre en évidence plusieurs éléments aussi bien d'ordre anthropologique qu'archéologique.

L'étude ostéologique a démontré que nous étions en présence d'un seul individu, dont le sexe n'a pu être reconnu, faute d'éléments déterminants tel que l'os coxal. La détermination de l'âge au décès repose principalement sur le stade de maturation des os du squelette. La synostose des épiphyses des os longs de la sépulture de Saint-Martial-de-Gimel démontre la maturité du sujet. Malheureusement, en l'absence de critères plus fiables tels que l'examen de la mandibule et du maxillaire (stade d'usure des dents, perte ante-mortem) mais aussi de la synostose des sutures crâniennes (sutures sagittale et coronale), il n'est pas possible d'avancer un âge au décès avec une fourchette réduite (de l'ordre d'une dizaine d'années). Cependant, l'observation sur le rachis thoracique et lombaire d'un ourlet ostéophytique marqué tend à montrer une lésion dégénérative de type arthrose. Ce type de lésion est le plus souvent lié à l'âge. La présence de quelques becs

d'enthésopathie sur la surface antéro-supérieure de la patella (rotule) va dans le même sens. Nous serions donc en présence d'un sujet adulte, dont l'âge au décès est supérieur à trente ans¹³.

Il n'est guère possible d'évaluer la stature d'un individu lorsque les os sont brûlés car leur déformation est importante et il n'est pas possible d'évaluer le pourcentage de réduction (différent pour chaque os). Cependant, le remontage complet de l'ulna droite a permis une mesure ostéométrique (en l'occurrence 213 mm). Il nous a semblé intéressant de publier cette donnée car elle correspond selon M. Trotter et G. Gleser, à une stature de 1,49 m pour une femme ou 1,53 m pour un homme. Il est bien évident que ces mesures ne correspondent pas à la taille réelle de l'individu incinéré (celui-ci pouvant être plus grand) mais il est fort probable que le sujet n'était pas de taille inférieure à 1,50 m. Malgré tout, il est préférable de prendre ces données avec une extrême prudence.

Enfin, la comparaison des deux diagrammes nous montre que les indices pondéraux des membres et du crâne sont légèrement inférieurs aux valeurs théoriques. Il est surtout intéressant de remarquer la sous-représentation du tronc. Elle ne s'explique que par un seul fait. Il est probable qu'un certain nombre d'esquilles et de fragments d'os indéterminés soient attribuables à ce secteur (les vertèbres et notamment les corps vertébraux sont difficilement identifiables quand ils sont fragmentés), mais ils ne peuvent à eux seuls combler ce déficit. Il est donc vraisemblable que le ramassage est privilégié les autres secteurs anatomiques, en délaissant quelque peu cette partie de l'individu. La mauvaise représentation du tronc, déjà observée par M. Henri Duday sur la nécropole gallo-romaine découverte à Montigny-Lès-Metz (Moselle), semble être un fait assez courant pour les sépultures à incinération.

Le deuxième point positif de la fouille de cette urne est sans nul doute l'approche du gisement et des moyens mis en oeuvre. Le démontage minutieux a permis de montrer qu'il s'agissait d'un remplissage unique et que les ossements appartenait qu'à un seul individu et non deux comme il avait été possible de l'envisager lors de la fouille archéologique. Le remontage des membres supérieurs notamment démontre à lui seul la dispersion des fragments dans l'urne. Enfin, la localisation précise des morceaux d'os travaillés

13. En règle générale, on admet que des lésions d'arthrose évoluées n'apparaissent que sur un sujet ayant dépassé le stade complet de maturation, de l'ordre de 25, 30 ans.

nous montre le caractère non intentionnel du dépôt d'objet à un endroit précis (ceux-ci ont peut-être été confondus lors du ramassage sur le bûcher avec les os humains).

Il devient donc primordial que ce type de démarche pour la fouille de nécropoles à incinération devienne de plus en plus fréquent. Une étroite collaboration entre le responsable de la fouille archéologique et l'anthropologue nous paraît impératif, dès en amont du chantier, et non plus seulement après la fouille. Il n'est plus possible de travailler

sans connaître le mode de prélèvement, les circonstances et l'état de la découverte, la personne qui l'a prélevé, l'environnement archéologique et géologique, le niveau d'arasement des sépultures ou de la nécropole. Il est toujours bon de rappeler que la raison d'être de la sépulture est sans conteste l'individu. Même si le temps passé est important pour des résultats qui paraissent peu concrets, même si pour certains cette méthode est onéreuse, ce n'est qu'à ce prix que la recherche sur les pratiques funéraires liées à l'incinération pourra avancer.

Bibliographie

- DUDAY H. (1981) — Etudes des restes osseux provenant de la nécropole de «Las Peyros» à Couffoulens (Aude), dans *Revue Archéologique de Narbonnaise*, XIV, p. 54-70.
- DUDAY H. (1989) — La nécropole du Peyrou à Agde (Hérault). Etude anthropologique dans A. Nickels : Agde. La nécropole de l'Age du Fer, dans *Revue Archéologique de Narbonnaise*, suppl. 19, p. 459-472.
- DUDAY H. (1994) — Etude anthropologique dans O. Faye : Les sépultures à incinération gallo-romaines à Montigny-Lès-Metz, dans *Revue Archéologique de l'Est*, édition C.N.R.S., Tome 45, Fasc. 1, p. 125-131.
- DUSSOT D. (1987) — La nécropole gallo-romaine à incinération de Louroux, Commune de Saint-Priest (Creuse), dans *Aquitania*, Tome V, p. 3-34.
- KROGMAN W. M. (1978) — *The Human Skeleton in Forensic Medicine*. 3ème édition, Charles C. Thomas, Springfield, Illinois, U.S.A., 337 p.
- ROGER J. — La nécropole de la Betoulle à Saint-Maurice-La-Souterraine (Creuse). A paraître.
- SUSINI A., BAUD C. A., TOCHON-DANGUY H.-J. (1988) — Identification d'un traitement thermique des os préhistoriques humains, dans *Actes des 3èmes journées Anthropologiques, Notes et Monographies Techniques N° 24*, édition du CNRS.
- TROTTER M., GLEESER G. C. 1952. The effect of ageing on stature, dans *American Journal of Physical Anthropology*, 1952, t. 9.